

L'ABEILLE

JOURNAL POLITIQUE

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.

Imprimé et publié, tous les jours par J. BAYON, DELAUP & DUCLERE, à l'encoignure des rues de Chartres et St.-Louis.

No 174.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 15 JUIN 1830.

Vol. III.

Conditions.—L'ABEILLE paraît tous les jours : le prix de l'abonnement est d'une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois. On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque semestre d'avance.

LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE des Natchitoches 10e. classe

De 1830—Devant être tirée le samedi 19 Juin.

PROSPECTUS.		
1 lot de	\$10,000	\$10,000
1 " "	3,000	3,000
1 " "	1,800	1,800
1 " "	1,400	1,400
1 " "	1,200	1,200
1 " "	1,008	1,008
6 " "	500	3,000
6 " "	300	1,800
6 " "	200	1,200
6 " "	50	7,800
153 " "	30	4,680
624 " "	5	4,992
7800 " "	4	31,200

8,760 Lots
15,600 Billets blancs.
Dans cette loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30 ; 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros de la loterie jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue qui sera tirée, et l'on en tirera 4, l'ordre des numéros tirés sera le suivant : 2e, 4e, 6e, 8e, 10e, 12e, 14e, 16e, 18e, 20e, 22e, 24e, 26e, 28e, 30e. Les numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, auront droit à :

No. 1, 3 et 2	3,000
2, 1 et 3	1,400
3, 3 et 1	1,400
3, 1 et 2	1,100
3, 2 et 1	1,008

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros tirés, savoir : les 1er, 2e, 4e, 6e, 8e, 10e, 12e, 14e, 16e, 18e, 20e, 22e, 24e, 26e, 28e, 30e, dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à 800

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros tirés, savoir, les 1er, 2e, 4e, 6e, 8e, 10e, 12e, 14e, 16e, 18e, 20e, 22e, 24e, 26e, 28e, 30e, dans quelque ordre que ce soit, auront droit à 300

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros tirés, savoir, les 1er, 2e, 4e, 6e, 8e, 10e, 12e, 14e, 16e, 18e, 20e, 22e, 24e, 26e, 28e, 30e, dans quelque ordre que ce soit, auront droit à 200

Les 153 billets qui auront deux des numéros tirés, savoir, 3 et le 4e, 5e, 6e, 8e, 10e, 12e, 14e, 16e, 18e, 20e, 22e, 24e, 26e, 28e, 30e, auront droit à 50

Les 153 billets qui auront deux des numéros tirés, savoir, les 1er, et le 2e, auront droit à 30

Tous les autres billets, au nombre de 624, ayant deux des numéros tirés, auront droit chacun à 8

Les 7800 billets, ayant un des numéros tirés, auront droit chacun à 4

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, N° 18.

Prix des Billets.
Entier \$ 4, demi 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de \$ 16 ; demi et quart en proportion.
J. B. FAGET—Directeur

LIVRES &c.

RECUS par le navire Ajax, et à vendre par CHARLES JORDAN, encoignure des rues Royale et St. Anne, quantité de livres de dévotion, livres classiques, grammaires de Sobrino et de Chanreau, gravures enluminées, sujets intéressants ; principes de dessin en noir et colorés, le petit Chansonnier, &c. 15 mai—4.

TENUE DE LIVRES.

LES Jeunes Gens qui veulent se distinguer dans la carrière du Commerce, et en peu de temps en savoir les fruits, auront la facilité d'apprendre dans une classe du soir, déjà commencée, la Tenue des Livres en partie double dans la langue anglaise, avec toutes les opérations qui se font dans les maisons de Commerce, dont les affaires et les relations sont les plus étendues.

La moitié du prix se paie d'avance, et l'autre moitié après l'examen des meilleurs teneurs de livres de la ville.

Les jeunes ordoles dont l'intelligence se fait remarquer dans tout ce qu'ils entreprennent, ne manquent pas une occasion favorable de s'instruire dans une profession aussi honorable que lucrative. S'adresser au bureau de cette feuille.

Toile d'Allemagne.
200 pièces Plâtres ; 600 do. Estoupilles, 250 do. Bretagne, ayant droit au drawback à vendre par W. & J. MONTGOMERY, No. 1m. No. 46, rue de la Commune.

COUR DE PAROISSE, pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'honorable JAMES PITOT.—Nommé Juge contre sa femme, Marie-Françoise Cheval.

Le plaignant dans cette affaire, Honoré René, h. d. c. l., marié à la défenderesse Marie-Françoise Cheval, en 1826, l'attaque en séparation de corps et divorce, sur ce qu'elle s'est rendue coupable d'adultère en s'enjoignant de la mal mariée pour suivre un individu nommé Delmas, et qu'elle a vécu avec lui publiquement dans sa propre demeure, jusqu'à quel que temps avant la fin de l'année 1829 (1829). Sur quoi, la défenderesse s'étant abstenue de répondre à cet appel, et jugement ayant été rendu en conséquence contre elle par défaut, la cour, en procédure régulière pour la continuation du dit jugement, ayant été parvenue à l'ordonnance par les preuves apportées, que telle avait été en effet la coupable conduite de la dite défenderesse envers son mari, plaignant dans cette affaire. Il est ordonné et décrété que jugement soit rendu en faveur du dit plaignant Honoré René, et que les frais soient à la charge de la défenderesse Marie-Françoise Cheval ; et il est le plus ordonné par la cour que, conformément aux dispositions de la sect. 4e. de la loi du 19 Mars 1827, la dite défenderesse ayant été convaincue d'adultère, les parties sont non seulement séparées de corps, mais de plus divorcées par ce jugement, et ainsi placées pour jamais, par la dissolution des liens matrimoniaux, dans le même état que si le mariage n'eût jamais existé entre elles.

Nouvelle-Orléans, 3 Mai 1830.
Signé, JAMES PITOT—Juge.
Je certifie que l'extrait ci-dessus est une copie exacte du jugement rendu dans cette affaire.
THOS. S. KENNEDY.
Je serai à vingt plaques et 18 cts. 3-4 le montant des frais de ce procès.
20 mai—3f. THOS. S. KENNEDY.

VICTOR ROUMAGE offre à vendre les articles suivants :

- 10 Balles Brin jaune pour mousseline ;
- 4 Do. Coutil fil de coton ;
- 4 Do. Leontine pour pantalons et vestes ;
- 12 Do. Fil de Rennes ;
- 20 Do. Laines assorties ;
- 4 Nouveaux FW à la mode, pour emballage ;
- 400 Bques Vin rouge assorti, de Bordeaux ;
- 1000 Caisse do.
- 500 Do. Blanc do.
- 25 Tierçons Vin Blanc, Sauterne et Graves ;
- 20 Pipes Eau-de-vie de Cognac ;
- 100 Caisse Liqueurs assorties ;
- 100 Do. Fruits à l'eau-de-vie ;
- 20 Do. Sardines à l'huile et crues ;
- 15 Malles Eau-de-Cologne ;
- 12 Caisse Serrans de 4 à 10 pouces, et autres ferrements ;
- 25 Barils Café de St. Jago de Cuba, etc. etc 2 mars.

MAGASIN D'ÉPICERIES ET DE LIQUEURS.

Rue Du Maine, No. 4, près du Marché.
JOHN BONGMIRE à l'honneur d'annoncer à ses amis, aux capitaines de navires et de bateaux à vapeur, et aux habitants de la ville et des environs, qu'il vient d'ouvrir le magasin ci-dessus, où il aura constamment un assortiment d'épicerie, de vins, de liqueurs spiritueuses d'ale, de port, de cidre, de cigares &c. le tout de première qualité, et il sollicite respectueusement leur patronage.

N. B. Il satisfait promptement aux ordres qui lui seront donnés pour la campagne et les approvisionnements des familles.
11 mai—1m.

CENT MILLIERS de Cigares de la Havane, venus par le Charriot, et à vendre à l'Hotel des Étrangers, en caisses, quarts de caisse, demi quarts, &c, par 27 Av.—3 RACHE CONSTANT

UNE Dame Française pouvant enseigner tout ce qui constitue l'éducation d'une jeune personne, et en ayant fourni la preuve depuis qu'elle habite la Louisiane, désirerait trouver une famille, soit à la ville soit à la campagne, où on la chargerait de l'éducation d'une ou de plusieurs demoiselles.
S'adresser pour plus amples renseignements à Mr. Louis Pilié, près la Bourse, 19 Avril.—3fps. 57

COUR DE DISTRICT.—Jeu 10 Juin 1830. Thos. B Willard contre ses créanciers.

Sur motion de Mr. A. M. Buchanan, avocat des syndics des créanciers de Pinosvalle ; il est ordonné par la cour que les créanciers du dit insolvable et autres intéressés deduisent d'ici à Mercredi 21 du courant, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution enregistré le 31 Mai dernier, ne serait pas homologué et confirmé, conformément à la loi.
12 juin—3 JNO. L. LEWIS, Greffier.

A VENDRE—Une petite partie de SANGUES, qu'on disposera à un prix modéré.

On en détail à 2 et 3 escalins. S'adresser au cabinet de Mr. J. Garcia, à l'encoignure de la place d'Armes, No. 278.
12 Juin—3 JOSE PRATTS.

A VIS—La société qui a existé entre les sous-signés, sous la raison de BRAUD & Co., est dissoute par consentement mutuel, depuis le 18 du mois dernier.

Le sousigné annonce qu'il continue le même genre d'affaires, dans le même local, rue St. Pierre, entre les rues Bourbon et Dauphine.
12 Juin—3 D. ST. VILME.

UN Français qui a voyagé dans le Mexique, qui parle Espagnol, et qui connaît le commerce, désirerait un emploi soit pour cette ville ou pour aller dans tout autre endroit. Il enverra de bons renseignements et des personnes qui le feront connaître et qui répondront de lui. S'adresser à l'établissement de Mr. F. Buisson, rue Royale No. 176.
8 mai

VENTE PAR LE MARSHALL.

Vendues, à Paris, Richey & Coth et autres, contre Harris & Wilson.

EN vertu de seize writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. P. F. Smith juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposai en vente publique, le Samedi 19 Juin courant, à la Bourse Hewlett, à l'honneur de midi, les deux tiers du bateau à vapeur SHEPHERDESS, saisi dans les affaires ci-dessus.

Cette criée étant la seconde et dernière, ledit bateau sera vendu définitivement au plus offrant et dernier enchérisseur à 22 mois de crédit en billets endossés portant intérêt à 5 pour 100 du jour de la vente, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, conformément à un acte pour agréer les divers actes passés pour l'organisation des cours de cet Etat et pour d'autres objets.

5 juin L. DAUNOY, M.
W. Abol contre le cap. Garrison du bateau à vapeur Tennesian—H. Hightower contre le même.

EN vertu de deux writs de saisie à moi adressés par l'hon. P. F. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposai en vente publique, le vendredi 2 juillet prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le bateau à vapeur Tennesian, ses ameublements, grées et appareils, saisi dans l'affaire ci-dessus.
L. DAUNOY, Marshall.

Peter Winkle ex Clapp.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. W. P. Smith, juge associé de la cour de cité, j'exposai en vente publique, le mercredi 30 Juin, sur les lieux, à 4 heures de l'après midi, un tiers de la maison et du terrain, Nos. 12 et 21 formant l'établissement d'une boulangerie située sur le Bassin Carondelet, lesquels lots sont sujets à une rente foncière appartenant audit plaignant pour une somme de \$94 50 cts. par quartier, saisi dans l'affaire ci-dessus.
11 Juin L. DAUNOY, Marshall.

James Workman contre Losano de la Soia.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposai en vente publique, le mercredi 30 Juin, sur les lieux, à 4 heures de l'après midi, un tiers de la maison et du terrain, Nos. 12 et 21 formant l'établissement d'une boulangerie située sur le Bassin Carondelet, lesquels lots sont sujets à une rente foncière appartenant audit plaignant pour une somme de \$94 50 cts. par quartier, saisi dans l'affaire ci-dessus.
11 mai 31 L. DAUNOY, Marshall.

CÈLEME À LA GLACE.

Le sousigné à l'honneur de prévenir le public que tous les soirs il fera vendre des GLACES sur la Place d'Armes. Les personnes qui en désireront seront satisfaites de la perfection des Glaces et de la propreté, ainsi que de la bonne intelligence de son marchand.
GABRIEL JULIEN.

LE Rév. Mr. P. BORGNA, de l'Eglise St. Louis de cette ville, a été nommé agent des gazettes catholiques suivantes : Le Catholic Sentinel and Exporter, de Boston ; le Catholic Press, de Washington ; le Metropolitan, de Baltimore et le United States Catholic Miscellany de Charleston.

Il vient d'être nommé l'agent du Miscellany, et il prie ceux qui voudraient cet établissement, de régler aussitôt que possible.

L'historien, l'antiquaire et l'amateur des beaux arts, trouveront dans ces publications des matériaux dignes de leur attention. Le catholique y verra un mélange décent avec talent, contre les sarcasmes des infidèles, et les calomnies d'autres sectes religieuses.—Ceux qui désirent souscrire pourront s'adresser à la librairie de Mr. Boimare, chez Mr. J. Fitzwilliams ou à la cathédrale.
13 mai—10.

LES sousignés ont l'honneur de prévenir Messieurs les habitants et négociants de cet état, qu'ils ont formé une nouvelle société à dater de ce jour, pour les affaires de courtage, de change et la commission en générale, sous la raison de Jean Dufour & Desbois ; ils espèrent que par le zèle et l'activité qu'ils mettront à remplir les ordres qu'ils recevront, ils pourront satisfaire ceux qui voudront bien les honorer de leur confiance.

Nlle. Orléans, le 1er. Juin 1830.
JEAN DUFOUR.
J. P. DESBOIS.
1er. Juin—3 Rue de Chartres, No. 134.

A VIS—La société verbale qui existait entre Mr. Louis Chauveau et les sous-signés pour les affaires de courtage et de commission en cette ville, sous la raison de J. Dufour & Cie, est dissoute depuis le 27 du courant par la mort de Louis Chauveau ; les sousignés sont chargés de la liquidation et déclarent que la susdite société de J. Dufour & Cie, ne doit rien.

Nlle. Orléans, le 31 Mai 1830.
JEAN DUFOUR,
J. P. DESBOIS.
1er. Juin—3 Rue de Chartres, No. 134.

Glaces et Sorbets.

LES sousignés ont l'honneur de prévenir le public qu'ils se sont arrangés avec M. Serreau pour que ce dernier exerce sa profession de glacier dans leur établissement, situé à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, et que l'on y trouvera tous les soirs des CRÈMES aux meilleurs parfums, GLACES aux fruits d'Europe et des colonies, SORBETS PUNCH à la romaine, &c. &c.
22 mai—c. MERLE & GRÉDEAU.



Panacée de Swaim.

Pour la cure des scrofules, de la syphilitique, des rhumatismes, des ulcères, des tumeurs blanches, des maladies de foie, &c.

Cette Panacée a acquis une vaste célébrité dans presque toutes les parties du monde, au tant par l'emploi qui en a été fait dans les hôpitaux que dans les cures particulières. Depuis dix ans, l'efficacité de ce remède a prouvé qu'il est ce qu'on peut employer de mieux pour la guérison des scrofules, des ulcères chroniques dans le gosier, des rhumatismes, des maladies de la peau et des os, des tumeurs blanches, et généralement de toutes les affections qui ont le caractère de l'ulcération ; et que des maladies nerveuses auxquelles sont jointes les constitutions faibles ; surtout il a été trouvé efficace contre la syphilitique et toutes les affections qui résultent, telles que les ulcères au larynx, au nez et au gosier, les anévrismes, &c. et tous les maux qui résultent de l'usage immodéré du mercure, &c. Des expériences répétées ont prouvé que c'était au printemps et l'automne, un préservatif précieux pour les personnes lésées ou débiles, et que son application dans les cas d'affections nerveuses et dyspeptiques comme pour les maladies intestinales des caractères annoncent que les poumons sont atteints, produit les plus heureux résultats.

Les effets extraordinaires de ce médicament lui ont valu l'approbation et les louanges d'une foule de personnes qui en ont fait usage, aussi bien que d'un très-grand nombre de médecins de la plus haute réputation et d'une pratique étendue. Voici quelques unes des attestations délivrées par ces personnes :

CERTIFICATS.
Du Dr. W. Gibson, professeur de chirurgie à l'Université de la Pennsylvanie, chirurgien et professeur de clinique à l'Alas House, à l'Infirmierie, &c. &c.
J'ai employé dans un grand nombre de circonstances, dans les trois dernières années, la Panacée de Mr. Swaim, et je l'ai toujours trouvée très efficace, surtout dans les cas de virus syphilitiques et d'affections résultant de l'emploi du mercure. Je n'hésite point à reconnaître que c'est un remède d'un prix inestimable.
17 Février 1825. W. GIBSON, M. D.

Du Dr. Valentin Mott, professeur de chirurgie à l'Université de New-York, chirurgien de l'Hopital de New-York, &c. &c.
J'ai employé très fréquemment la Panacée de Swaim, tant dans les hôpitaux que dans les traitements particuliers, et j'ai trouvé que c'est un remède efficace contre les maladies chroniques, syphilitiques et scrofuleuses, et les affections cutanées les plus obstinées.
New-York, 1er Mai 1824.

VALENTIN MOTT, M. D.

Du Dr. Thomas Parke, Président du Collège des Médecins de Philadelphie, ci-devant médecin de l'Hopital de la Pennsylvanie, pendant quarante-cinq ans.
Après avoir été témoin de l'effet extraordinaire de la Panacée de Swaim sur R. C. Trépanne, et d'après le témoignage authentique de plusieurs de nos plus célèbres chirurgiens, je suis porté à croire que c'est un remède très utile dans toutes les cas d'affections chroniques, scrofuleuses, syphilitiques, ou provenant de l'emploi du mercure, ainsi que dans beaucoup d'autres maladies.
Philadelphie, (rue Locust) 1824.
THOMAS PARKE, M. D.

Le propriétaire garantit que cette Panacée ne contient ni mercure ni aucune autre drogue d'un effet semblable.
Pour mettre le public en garde contre les falsifications, la Panacée sera mise à l'avenir dans des bouteilles rondes cannelées en long, et portant les mots : "Swaim's Panacée—Phila.", fondus dans le verre ; et le papier qui recouvre le bouchon, est signé par le propriétaire. Ces bouteilles seules sont vraies ; elles sont très fortes et ne courent pas risque de se rompre, même dans les climats les plus chauds.
Wm. SWAIM, Propriétaire.
Philadelphie.

On trouvera toujours chez les sousignés, au prix de Philadelphie, un grand assortiment du médicament ci-dessus.
C. MORGAN & BROTHERS.
Sens agents autorisés pour cette ville. Rue de la Levée, No. 24. 5 avril—5m

GUILLAUME à l'honneur de prévenir le public, que les bains de l'Hotel de la Marine sont en grande activité ; il n'a rien négligé pour que les personnes qui désirent être servies avec promptitude n'aient rien à souhaiter tant pour l'exactitude que pour la propreté.

On trouvera aussi dans cet établissement des consommés de santé, des bouillons rafraichissants et une carte variée pour les personnes qui voudront déjeuner en sortant du bain, en prévenant le garçon dix minutes d'avance.—Le prix des bains est de 4 escalins.
4 mai—50f

FROMAGE DE GOSHEN.

EN débarquement du navire Talma, et à vendre par le sousigné, 30 CAISSES FROMAGE DE GOSHEN. BERNARD TURPIN.
28 mai.

VICTOR ROUMAGE offre à vendre les articles suivants :

- 40 tierçons vinaigre blanc 1ère. qualité,
- 75 caisses fruits à l'eau de vie, &c.
- 25 do. liqueurs superfinies.
- D'importations antérieures.
- 200 bques vin de Bordeaux,
- 14 pipes eau de vie de Cognac,
- 70 barils do. blanche, sans preuve
- 600 caisses vin rouge et blanc,
- 25 balles de lignes assorties,
- 10 do. brain jaune pour mousseline,
- 3 do. coutil fil et coton,
- 10 do. fil de Rennes,
- 250 malles eau-de-cologne,
- 4 balles écrans en lièges,
- 4 caisses sardines à l'huile, &c. &c.

Drogues et Médecines

Gros et en Détail.
Les sousignés ont l'honneur de prévenir le public qu'ils ont constitué en magasin un assortiment complet de DRUGUES et de MÉDECINES fraîches, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés.
F. C. BOURCIER & Cie,
Rue de Tchaploutas, No. 75.

N. B.—On trouvera toujours chez eux des boîtes de médecine de toutes grandeurs et de différentes espèces, pour les habitations, les bateaux à vapeur et les navires. Ils se chargent aussi de réparer et de réapprovisionner avec le plus grand soin et la plus grande promptitude celles qui se trouvent à leur bord.
26 mai—c

MONTRE VOLÉE.

Il a été volé à bord du navire *Alcyon*, par un tiers, une MONTRE anglaise, en argent et à double boîtier, numérotée 18023, fabriquée par Christian, à Dublin, avec un cachet en pierre. Une récompense honnête sera donnée à celui qui la rapportera à l'imprimerie de cette feuille. 15 mai—5

UN TERRAIN situé au faubourg La-course, encoignure des rues Esplanade et de la Nouvelle-Orléans, de 54 pieds de long sur 34 de large ; composée de quatre chambres dont deux avec cheminées, galerie devant et un cabinet à chaque extrémité, dans la cour un poulailier, un hangar, un fourneau et écurie, un puits dont l'eau est bonne à boire, et jardin sur le côté, mesurant 60 pieds carrés.

Si cette propriété n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 21 Juin prochain, elle le sera ledit jour à la Bourse Hewlett, par T. Mott, encausant. Le dit terrain a 60 pieds de face sur 120 de profondeur. S'adresser pour les conditions au propriétaire qui y réside. 21 mai—1m.

CHAUSSURES DU NORD.

Les sousignés ont reçu par le navire TALMA, de New-York, un très-joli assortiment de Chaussures de 1ère. qualité et de choix, qu'ils vendront à des prix modérés.
2 Juin J. G. ARRATZA & Co.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.—LEX. DISTRICT JUDICIAIRE.—Benjamin Fauvres contre ses créanciers.—Attendu que Benjamin Swayers, débiteur insolvable retenu en prison, a ce jour présenté à cette Cour sa pétition, demandant le bénéfice de l'acte fait pour venir au secours des débiteurs insolubles, retenus en prison ; visé par le présent donné aux créanciers du pétitionnaire, et ils sont par le présent cités pour avoir à comparaitre pardevant ledite cour, Lundi 21 de Juin prochain, à l'effet de produire les raisons s'ils en ont, pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne lui serait pas accordée, et conformément ordonné.—Par ordre de l'honorable Joshua Lewis, juge de la dite Cour, ce 20 Mai 1830. 31 Mai—3. 1f 10f JNO. L. LEWIS, Greffier.

COUR DE PAROISSE, pour la Ville et Paroisse de la Nlle-Orléans, 8 Juin 1830—Présent l'hon. James Pitot.—Salomon Audler contre ses créanciers.—Il est ordonné par la Cour que la cession des propriétés du pétitionnaire, soit acceptée pour le bénéfice des créanciers ; et qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Y. Lewis, Egr., notaire public, le 21 de Juin courant, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire. Jusque là, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Je certifie ce que dessus.
8 Juin—1f THOS. S. KENNEDY Greffier.

ACADEMIE D'ESCRIME

Le Sieur ANTOINE GENTIL, ancien professeur et Académicien d'escrime, du Collège militaire de St. Cyr à Versailles, a l'honneur de prévenir les jeunes amateurs de cette ville qu'il a ouvert une salle d'escrime, rue Toulouse No. 100, et que tous les Dimanches il y aura des assauts d'armes, pour les élèves et amateurs.
Entrée gratis. 4 Juin—6.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le Dr. ALLPHEN a transporté sa demeure du No. 33 de la rue St. Louis, au No. 63 de la même rue, entre Chartres et Royale, vis-à-vis le bureau des bibliothèques. 3 Juin—6

HUNDRED THOUSAND Havana Segars, received by the Charriot and for sale at the Hotel des Étrangers, in boxes, quarter boxes &c.

Ap. 27—3 RACHE CONSTANT

DEMANDE D'UN OUVRIER

On désire trouver immédiatement un homme capable de faire un moulin à piler le riz. S'adresser au bureau de cette feuille. 14 mai—4